

LA RESERVE CITOYENNE DE SECURITE CIVILE

La plupart des événements de sécurité civile ainsi que les feux de forêts de grande ampleur, nécessitent de la logistique, un soutien des populations et des acteurs de la sécurité et une organisation et une anticipation importante.

Lors de ces situations, les agents de la commune se trouvent rapidement débordés et il apparut nécessaire de renforcer le soutien arrière des opérations.

La loi de modernisation de la sécurité civile, souligne que la sécurité civile est l'affaire de tous. Elle rappelle que si l'Etat est le garant de la cohérence de la sécurité civile au plan national, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte des populations, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien des sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Les communes ont la possibilité de créer une « réserve communale de sécurité civile », fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du Maire dans les conditions fixées par un règlement intérieur.

Cette réserve communale de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire de celle des associations agréées de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

Actuellement 10 bénévoles constituent la réserve citoyenne de sécurité civile de la Ville du Mont-Dore.

Ils sont équipés et formés, notamment sur le Plan Communal de Sauvegarde.

En 2018 et 2019, la RCS a participé à l'appui arrière et aux soutiens des populations lors de la saison des feux de brousse et lors des coupures de routes.

A partir de septembre, ils seront intégrés au plan de prévention des feux de brousse de la commune, en qualité de guetteurs mobiles et effectueront une sensibilisation des utilisateurs des massifs.

LE GUET AERIEN

La détection précoce des feux de forêts couplée à une attaque massive est rapide constitue les deux éléments fondamentaux d'une politique de lutte efficace et d'une stratégie opérationnelle efficiente.

Concernant la détection précoce, la Ville du Mont-Dore est très difficile à surveiller pour les moyens communaux d'incendie au vu de l'étendue du secteur, du relief accidenté et de l'inaccessibilité de certains sites. Par ailleurs, la saison des feux de forêts, comprise entre août et janvier est souvent sèche, très ventée et correspond au pic d'affluence de la population dans nos massifs forestiers.

Ainsi nous distinguons deux secteurs, un secteur urbanisé et périurbain, qui s'étend de Yahoué au col de Mourange et un secteur situé entre le col de Mourange et Port Boisé.

Ce deuxième secteur est constitué essentiellement de zone d'intérêt environnemental.

Le recours à un nouveau moyen de surveillance pour couvrir rapidement et à moindres frais ces deux secteurs, est nécessaire.

Une prestation de guet aérien est mise en place . Ce vol, avec un ULM ou un petit avion, permet en

1 heure, de surveiller l'ensemble de notre secteur, de prendre des clichés photographiques, de situer le départ de feu à l'aide d'une cartographie embraquée avec des coordonnées GPS et de les envoyer en direct aux sapeurs-pompiers. Une liaison par téléphone portable est ensuite établie.

Cette surveillance est opérationnelle lors des épisodes extrêmes (en rouge sur la carte prévifeu), à raison de deux reconnaissances aériennes par jour (une le matin et une en fin d'après-midi).

Enfin, cette action ne vaut que si les moyens humains et matériels sont pré positionnés judicieusement afin de rendre efficace cette détection précoce.

Merci de votre attention